



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

S.A.F.P.T
U.L LA GARDE
Rue Raspail
83130 LA GARDE

COMITE SOCIAL ET TERRITORIAL DU 15 mai 2024

Plusieurs ordres du jour étaient au programme de ce 1^{er} Comité Social et Territorial de l'année.

-EFFECTIFS : le Comité a approuvé la modification du cadre des effectifs Ville et CCAS qui reste obligatoire pour mettre à jour et en corrélation, le nombre d'agents et les grades sur notre Commune. A ce jour, la Ville compte 420 postes au cadre dont 39 vacants toutes filières confondues.

-NOUVEAU PROCESS AU SPORTS : la réorganisation du Service des Sports a été présentée avec un nouvel organigramme pour la partie technique.

Si l'arrivée d'un gardien sur le gymnase Troin correspond aux besoins répertoriés par les agents, nous attendons les retours concernant les nouvelles rotations effectuées par les pôles maintenance et gardiennage, compte tenu de la perte d'un poste conséquent sur le service.

-LES AMPLITUDES DE POINTAGES A L'ETUDE : une organisation du temps de travail innovante va être proposée par la municipalité à partir du mois de septembre aux agents à temps complet soumis au dispositif de badgeage. Ceux-ci auront le choix entre 3 cycles de travail qu'ils pourront tester jusqu'à la fin d'année. Ce dispositif semble favorable aux parents de jeunes enfants ou devant gérer des gardes alternées mais sera peut-être difficilement applicable dans les services accueillant du public ou aux horaires variables. Les modalités seront toutefois à négocier avec les chefs de service, sachant que le choix définitif devra être fixé pour le 1^{er} janvier 2025.

-DEBUT D'ECOUTE POUR LE REGIME INDEMNITAIRE : le SAFPT n'a eu de cesse de relancer le débat sur l'application de la perte de 40 % du Régime Indemnitaire au 8^{ème} jour, surtout en ce qui concerne les accidents de service et maladies professionnelles. Cette mesure pénalisante a profondément interrogé les services gardéens sur les motivations de la municipalité.

Le SAFPT a mis en avant la grande implication de la majorité du personnel qui au regard de cette mesure est confronté à une quadruple sanction (jour de carence, perte des tickets restaurant, abattement de 40% du RI, perte d'un jour de RTT tous les 19 jours d'absence), sans oublier les difficultés rencontrées face aux mutuelles qui ne prennent pas en charge la perte du régime Indemnitaire en accident de service...

Aussi, nous sommes satisfaits d'annoncer que notre adjoint au personnel a entendu ces inquiétudes et a indiqué un dispositif plus à l'écoute des agents. Si l'étude au cas par cas des accidents de travail reste d'actualité, la clause élaborée sur 20 % d'incapacité pour cette étude a été abandonnée.

Nous espérons que cette décision favorisera, très prochainement, une suppression complète de cette mesure impopulaire qui est une particularité gardéenne.

-FORMATION SPECIALISEE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) :

Un point a été fait sur la relance des missions du F3SCT.

Parmi les sujets traités suite à la consultation des agents dans les différents services : la dotation des EPI avec une étude mieux ciblée des tenues par fonction (blouses, baskets...), le réaménagement de la loge des gardiens en mairie (traitement de l'humidité... et nouveau canapé-lit).

A noter qu'une information sera transmise sur les registres de sécurité afin de rappeler leur rôle (de réflexion ou d'alerte) et leurs emplacements.

Retrouvez tous les écrits du SAFPT sur le site local.

<http://www.safptlocal83130.free.fr>

SAFPT local La Garde (Facebook)